



Lettre au père Guillet, nommé provicaire apostolique du Tanganyika (4 juillet 1881)

Vous remarquerez aussi la facilité avec laquelle on a manqué, dans la mission du Tanganika, presque constamment, dès l'origine, soit pour l'un soit pour l'autre successivement, à la Règle essentielle de notre Société, qui est de se trouver toujours trois ensemble, sauf des cas qui doivent évidemment être rares et exceptionnels. Il est important que cet abus cesse. Vous ne permettrez jamais, dans aucun cas, sauf celui de péril de mort, à un missionnaire de voyager seul ou de rester seul dans un poste. Vous ne vous le permettrez pas non plus à vous-même, et sauf des nécessités qui ne peuvent être que passagères, il ne faudra pas davantage rester deux, mais toujours être trois, puisque la Règle l'ordonne.

Un dernier avis, d'une nature grave, est nécessaire. Le Foreign Office de Londres, c'est-à-dire le gouvernement anglais, vient de dire au gouvernement français des plaintes officielles sur ce que les missionnaires français établis au Tanganika se sont faits négriers et esclavagistes. Ils sont accusés, non pas de racheter des enfants pour les délivrer et les élever, comme je les y avais autorisés et engagés, mais d'acheter aussi des adultes pour les garder dans l'esclavage et s'en servir dans cette condition. Si une telle accusation était prouvée, elle nous comblerait de honte devant le monde chrétien et civilisé tout entier. J'ai la certitude qu'il n'en est rien pour le fond, et qu'aucun de nos pères n'aura été assez malheureux ou assez insensé pour commettre un semblable crime. Mais il ne faut pas qu'aucune apparence puisse donner lieu à de telles accusations. Vous y veillerez donc avec soin, et vous vous rappellerez que je frappe d'excommunication majeure, encourue par le fait même, tous ceux d'entre vous qui oseraient acheter des esclaves autrement que pour les délivrer, et s'en servir comme des frères rachetés par le sang même de notre Seigneur.

Lettre au père Bresson (4 juillet 1886)

Mon cher Enfant,

Je pars pour Rome demain matin afin d'y traiter une affaire relative aux missions du Congo et je viens vous demander par ces quelques lignes de vouloir bien intervenir auprès de Mr le général Strauch et par lui auprès de sa Majesté pour en obtenir une réponse favorable à nos droits. Vous vous souvenez que durant mon dernier séjour à Bruxelles, Sa Majesté elle-même a daigné m'exprimer le désir de nous voir rester dans le Congo belge pour en desservir les missions proprement dites. Or les pères du Saint-Esprit ont la prétention d'obtenir de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en notre lieu et place, toute la portion du Congo belge qui s'étend jusqu'au-dessus de Kwarmouth où se trouvent déjà actuellement nos trois pères Merlon, Schynse et Dupont ; ce dernier destiné au Congo français. Je voudrais savoir d'une manière bien explicite si sa Majesté favorise ces prétentions des Spiritains qui usent pour les soutenir, il faut bien le dire, des armes les plus déloyales. Je serais donc bien aise que Mr le colonel Strauch voulût vous déclarer formellement qu'il n'est pas favorable en ce qui le concerne à ces tentatives de dépossession par la Congrégation du Saint-Esprit, afin que je fusse bien certain de sa pensée et de celle du roi, et que je puisse m'en servir à l'occasion contre nos adversaires.

Demandez de ma part à mon chanoine Loyer de vous aider dans cette affaire avec son intelligence ordinaire, et écrivez-moi dès que vous aurez eu vous-même une réponse, en adressant votre lettre au R.P. Burtin, procureur des Missionnaires d'Alger à Saint-Nicolas-des-Lorrains, 19 via Torre Sanguigna, Rome. Ayez soin de mettre deux enveloppes, l'une extérieure portant le nom du père avec ses qualités, et l'autre intérieure ne portant que mon nom. J'ai été bien satisfait des bonnes nouvelles que vous m'avez données sur la maison de Woluwé, mais j'attends toujours mon chien et ma voiture.

